

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE L'AGRICULTURE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communes de Chêne-Bourg et
Thônex

Chemin de Floraire CU 10308

Chemin du Bois-des-Arts CU 2518

Par suite de la modification du tracé de ces deux artères, la numérotation de quelques bâtiments est changée comme suit:

Chemin de Floraire	3	devient	4	chemin de Floraire
"	39	"	25	"
nouvelle villa		"	17	"
Chemin de Floraire	5	"	47	chemin du Bois-des-Arts
"	6	"	45	"

Cette nouvelle numérotation entrera en vigueur le 1er mars 1977

Publication dans la F.A.O. les 4, 11, 18 février 1977

visa





TÉLÉPHONE 48 44 88
Chèques postaux 12 - 1716

SERVICE CANTONAL
du cadastre
Case postale 36
1211 GENÈVE 8

A l'attention de M. Muller

Concerne : Dénomination d'artères

Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous informer que le Conseil administratif a pris connaissance des modifications prenant effet le 1er février 1977 et portant sur :

- a) les propriétés actuellement numérotées 5 à 7, du chemin de Floraire seront désormais inscrites sous les numéros 45 à 49, du chemin du Bois-Des-Arts.
- b) L'actuel no. 3 du chemin de Floraire deviendra le no. 4.
- c) La partie du chemin du Petit Bel Air numérotée de 20a à 20f et de 22a à 22f portera le nom de chemin des Grives.

Nous en enformerons les propriétaires concernés, à qui nous remettrons gratuitement, en temps opportun, le nouveau numéro de leur propriété.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

René MORET
secrétaire général